

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :
13 juillet 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

**Objet : Demande de
subvention au titre du
contrat de plan Etat – Région
2007/2013 – poste « clauses
sociales dans les marchés
publics »**

**Votants : 47
Vote pour : 47
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0**

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés : A. ANDREYON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELEN, S. VAUSSENET.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le Grésivaudan a décidé de la création, lors de la séance du bureau du 26 avril 2010 et dans le cadre de sa politique Emploi Insertion, d'un poste à mi temps chargé de mettre en œuvre les clauses sociales dans les marchés publics.

Cette création de poste répond à l'axe 4 du plan d'actions opérationnel et partenarial de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) du Grésivaudan, approuvé lors de la même séance du 26 avril 2010 visant à mobiliser la commande publique locale, via les clauses sociales dans les marchés publics, pour en faire un tremplin d'insertion professionnelle.

Le financement de ce poste, dont la création a été fortement souhaitée par les services de l'Etat, peut entrer dans le cadre d'une subvention du Contrat de Plan Etat Région 2007-2013. Elle s'élèverait à 16 000 € pour une dépense de 27 652 € portant sur une période de recrutement du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2011. La part d'autofinancement du Grésivaudan s'élèverait donc à la somme de 11 652 €.

Monsieur le Président propose par conséquent au Bureau d'approuver les modalités de financement de ce poste et de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes au titre du Contrat de Plan Etat Région 2007 – 2013, conformément au plan de financement indiqué ci-dessus.

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes selon les conditions ci-dessus rappelées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

Transmis le 05/08/2010
AR n°038-200018166-20100719-118-DE